

14 jan 2011 -12:06

Appartient à Conseil des ministres du 14 janvier 2011

AFSCA

Engagement de personnel en cas de crises - Deuxième lecture

Engagement de personnel en cas de crises - Deuxième lecture

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal du 8 mars 2004 fixant les conditions particulières de recrutement du personnel statutaire et contractuel de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et organisant le service en vue de prévenir les conflits d'intérêts.

Le projet vise à ajouter à l'arrêté royal initial une définition de la notion de crise, en précisant que la reconnaissance d'une telle crise doit faire l'objet d'une décision du Conseil des ministres.

L'objectif du projet d'arrêté royal est de permettre une dérogation aux incompatibilités visées à l'article 4 de l'arrêté royal du 8 mars 2004, afin d'engager rapidement du personnel temporaire en cas de crises en Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>